



Direction générale des affaires institutionnelles
et des communes (DGAIC)

Direction des finances communales



Détermination de l'année de passage à MCH2

À retourner d'ici le 15 janvier 2023 à
finances-communales@vd.ch

Nom de la commune
ou de l'association

Notre commune/association passera à MCH2 le

Nos travaux de préparation commenceront donc

Nous confirmons que nous avons consulté notre prestataire informatique à ce sujet.

Nom du logiciel
comptable / prestataire

Si autre:

Nom:

Nom: